

## Stage de formation pédagogique et pratique d'intervenants sculpture

### Contenu – programme

#### Aspect théorique

##### - Progression pédagogique

Elaboration d'un programme, nombre de séance, durées, fréquence... Population concernée, choix des objectifs, des matériaux, intentions, réalisations...

##### - Thèmes et intentions

Choix des thèmes, support documentaire, travaux individuels, collectifs, règles élémentaires de composition, vocabulaire de la sculpture...

##### - Organisation matérielle

Lieu de pratique, stockage... Hygiène et sécurité, Budget, fournisseurs...

#### Aspect pratique

##### - Matériaux et techniques :

Mise en oeuvre, mode opératoire..., contraintes physiques (avantages et inconvénients).

##### - Matériel et outillage.

Sera abordé :

Le modelage terre,

- Le moulage (plâtre, cire...)
- Le papier mâché
- Le métal (fil de fer, grillage...)
- Autres techniques et matériaux (bois, pierre, tissus, mosaïque...)

**Travaux pratiques** : Implication des stagiaires.

Formulation par chaque stagiaire d'un projet personnalisé, programme d'action pédagogique finalisé et budgétisé à présenter en fin de stage.

##### **Certificat de stage** :

A l'issue de la formation, il sera délivré un certificat de stage validant le suivi régulier de la formation.

**Stage de formation pédagogique et pratique d'intervenants Arts Plastiques 2010  
Orientation Sculpture – Matière volume**

Profil pédagogique et professionnel des formateurs

**Directeur de stage**

**Christian ANDRE-ACQUIER – Sculpteur**

Directeur technique et artistique Espace Bourdelle Sculpture

- Interventions régulières depuis 1990 en milieu scolaire et hors milieu scolaire (Associations, centres de formation...)
- Interventions publiques autour de la sculpture (conférences, publications...)
- Artiste auteur (salons internationaux, galerie, commandes publiques, centres d'art...)
- Fondateur de l'Espace Bourdelle
- Sculpteur intervenant habilité Inspection académique de Tarn-et-Garonne et la D.R.A.C. Midi-Pyrénées
- Membre conseil administration U.F.R. Arts Plastiques Université Toulouse Le Mirail

**Collaborateurs intervenants**

**Serge MARTIN-ROBIN – Sculpteur**

- Professeur d'arts plastiques Ville de Montauban
- Ancien professeur d'art plastiques enseignement public (diplôme – certificat Arts Plastiques)
- Artiste auteur (commandes publiques, galeries, centres d'art...)

**Eric VALAT – Sculpteur**

- D.N.S.E.P. Beaux arts Toulouse
- Intervenant habilité Inspection académique Haute-Garonne et D.R.A.C. Midi-Pyrénées
- Animateur responsable des ateliers de sculpture d'Aucamville (31)

**Benoît KOTHE**

- D.N.A.P. Beaux arts Toulouse
- Certificat Etudes Supérieures Arts Plastiques
- B.A.F.A.
- Animateur responsable de la maison des arts de Nègrepelisse (82) Ateliers enfants – adultes.

## CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Dénomination sociale : ESPACE BOURDELLE SCULPTURE, association loi 1901.  
Adresse de l'organisme de formation : Rive gauche, 172 rue Gustave Jay 82000 Montauban  
Numéro de déclaration d'existence : 73 82 00410 82 / Organisme de formation professionnelle : 20041082  
Effectuée auprès de la Préfecture de Région de Midi-Pyrénées.

### Contrat de formation professionnelle 15-19 février 2010 (Article L. 920-13 du Code du travail)

Entre les soussignés :

L'organisme de formation : Espace Bourdelle Sculpture

Et le stagiaire :

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....courriel : .....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L. 920-13 du Code de travail.

#### Article 1<sup>er</sup> : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :  
« Formation pédagogique et pratique d'intervenants en arts plastiques, orientation sculpture ».

#### Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des compétences prévue par l'article L. 900-2 du Code de travail.
- Elle a pour objectif de proposer un cadre théorique et pratique servant de base à une action pédagogique d'approche de la sculpture ; d'apporter à ceux qui souhaitent introduire dans leur fonction d'enseignement ou de pratique socio-éducative une assise méthodologique et technique leur permettant d'animer des cycles ou ateliers portant sur le travail matière-volume.
- A l'issue du stage de formation, un certificat de stage sera délivré au stagiaire.
- Sa durée est fixée à 35 heures.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.
- 

#### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires

Aucun niveau préalable de connaissances n'est requis.

#### Article 4 : Organisation de l'action de formation

- L'action de formation aura lieu du 15 au 19 février 2010 à Montauban.
- Elle est organisée pour un effectif d'environ 10 stagiaires.

- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes : alternance de séances théoriques (progression pédagogique, thèmes, intentions, organisation matérielle...) et de séances pratiques (connaissance des matériaux, mise en oeuvre, mode opératoire...). Synthèse et bilan journaliers. Implication : formulation par le stagiaire d'un projet personnalisé d'un programme d'action pédagogique à remettre et commenter en fin de stage. Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation : voir la rubrique « Directeur de stage et intervenants » en annexe du présent contrat (profil pédagogique et professionnel).

#### **Article 5 : Délai de rétraction**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

#### **Article 6 : Dispositions financières**

- Le prix de l'action de formation est fixé à 400 €uros net y compris matériaux et outillage.

- Le stagiaire s'engage à verser :

Soit la totalité du prix susmentionné selon les modalités suivantes : .....

Soit une partie du prix susmentionné à hauteur de 100 €uros à l'inscription, la différence d'un montant de 300 euros est acquittée par (nom et adresse de l'organisme tutelle du stagiaire) :

.....

Les modalités de paiement de la somme de 400 €uros net incombant au stagiaire sont les suivantes :

Après un délai de rétraction mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 100 €uros. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire. Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier :

100 €uros euros le ..... / ..... / 2010, 100 €uros le ..... / ..... / 2010, 100 €uros euros le ..... / ..... / 2010

#### **Article 7 : Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

A- Cessation anticipée organisme de formation : remboursement des sommes versées.

B- Abandon du stage par le stagiaire : aucun remboursement ne pourra être exigé.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata de leur valeur prévue au présent contrat (60 €uros par jour).

#### **Article 8 : Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Montauban sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en triple exemplaire, à Montauban le ..... / ..... / 2010

Pour le stagiaire :

Pour l'organisme de formation :

Pour l'organisme financeur :

Nom et signature :

Nom, signature et cachet :

Nom, signature et cachet :